|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/19-F** |
|  | **1er mai 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Présidente du GCDT-GT-SR |
| Rapport sur l'état d'avancement des travaux du GCDT-GT-SR |
|  |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) sur la rationalisation des Résolutions (GCDT-GT-SR).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Sans objet |

# 1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La première réunion du Groupe de travail du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) sur la rationalisation des Résolutions (GCDT-GT-SR) s'est tenue entièrement en ligne le 18 avril 2024.

Mme Andrea Grippa (Brésil), Présidente du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions (GCDT-GT-SR), a souhaité la bienvenue à tous les participants (voir la liste des participants reproduite dans le Document [TDAG-WG-StreamRes/5](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0005/)). La Présidente du GCDT‑GT‑SR a présenté l'ordre du jour (Document [TDAG-WG-StreamRes/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0001/)), qui a ensuite été adopté.

# 2 Contributions

## 2.1 La contribution figurant dans le Document [TDAG-WG-StreamRes/3](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0003/) (document d'information) soumise par la Présidente au GCDT-GT-SR a été présentée et examinée.

a) La Présidente a expliqué que le document d'information avait pour objet de mettre tout le monde au même diapason, de définir les tâches incombant au GCDT-GT-SR et de fournir un contexte historique relatif aux Résolutions de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et de la Conférence de plénipotentiaires (PP). Étant donné que les travaux du GCDT-GT-SR reposent sur les contributions, les membres ont été invités par la Présidente à soumettre des contributions relatives à la rationalisation des Résolutions.

b) M. Mazar (ATDI, France) a demandé des éclaircissements sur le statut du mandat du GCDT-GT-SR.

c) M. Plossky (Fédération de Russie) a fait observer que le mandat avait été approuvé à la réunion précédente du GCDT et qu'il avait été soumis à la présente première réunion sans modification. Il a donc été proposé de poursuivre l'examen du document d'information.

d) La Présidente a déclaré que le mandat du GCDT-GT-SR, qui avait été approuvé à la 23ème réunion du GCDT (GCDT-23), pourrait être étoffé si les membres le jugent nécessaire. S'il devait y avoir des contributions visant à modifier le texte, le mandat actualisé serait soumis à la 24ème réunion du GCDT (GCDT-24). S'agissant du document d'information, la Présidente a indiqué que l'objectif était de fournir des informations contextuelles à l'intention du GCDT-GT-SR.

e) M. Mazar (ATDI, France) s'est félicité des travaux menés par la Fédération de Russie en matière de rationalisation, ceux-ci servant d'exemple au GCDT-GT-SR.

f) M. Plossky (Fédération de Russie) a expliqué que cette expérience servirait de base pour poursuivre les travaux dans ce domaine et a cité en particulier les Résolutions de la PP‑22 et de la CMDT-22 relatives aux statistiques en tant qu'exemple de rationalisation. Il a en outre été souligné que des contributions ont été et sont présentées au niveau des instances de coordination régionale, par exemple lors des réunions de la Communauté régionale des communications (RCC) en vue de la CMDT. Il a également été proposé de rechercher des accords à la réunion régionale de coordination, afin de transmettre les documents pertinents au GCDT-GT-SR, ce qui pourrait faciliter encore le processus.

g) La Présidente a félicité le représentant de la Fédération de Russie pour la contribution soumise au GCDT-23 sur la rationalisation des Résolutions (Document [TDAG-23/31](https://www.itu.int/md/D22-TDAG30-C-0031/en)), qui fera l'objet d'un examen.

h) M. Hirayama (Brésil) a fait observer que le document d'information devait être examiné dans son ensemble – les parties concernent la suppression, en partie ou en totalité, d'une Résolution, et une séparation des tâches pour déterminer ce que le Secteur de l'UIT-D est censé faire selon qu'il s'agisse de la CMDT ou de la PP; les avantages liés à la rationalisation; le recensement des Résolutions qui se recoupent; et la nécessité d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les ressources. Il a en outre été précisé qu'avant d'examiner des Résolutions en particulier, il serait important de convenir des principes régissant la rationalisation. La Présidente a été félicitée d'avoir recensé les principaux sujets qu'il importe d'examiner et d'avoir fourni des lignes directrices pour les travaux à mener sur les Résolutions qui pourraient être présentées au sein de ce groupe de travail. On a estimé que les principes étaient suffisamment simples pour orienter les travaux futurs. Le mandat a également été jugé suffisamment clair pour favoriser les débats.

i) La Présidente a attiré l'attention des participants sur la difficulté de définir des critères de rationalisation, étant donné que des solutions différentes seraient envisagées pour différentes Résolutions et que, pour obtenir de bons résultats, une voie commune serait trouvée. La nécessité d'optimiser les ressources humaines et les ressources financières a été soulignée étant donné que les Résolutions ont des incidences financières. Ainsi, la Présidente a insisté sur le sens des responsabilités et le sérieux dont les membres du GCDT-GT-SR doivent faire preuve dans l'accomplissement de ce travail.

j) Il a été pris note du document d'information.

## 2.2 La contribution figurant dans le Document [TDAG-WG-StreamRes/2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0002/) (réunions futures) soumise par la Présidente au GCDT-GT-SR a été présentée et examinée.

a) M. Mazar (ATDI, France) a proposé d'établir un programme de travail pour indiquer les résultats attendus de chaque réunion et a suggéré de mener les travaux également par courrier électronique et en soumettant des contributions.

b) M. Hirayama (Brésil) a proposé d'ajouter une colonne au calendrier des réunions futures afin d'indiquer, pour chaque réunion, l'objectif recherché, et a formulé des exemples à cet égard. Ainsi, cette première réunion, tenue le 18 avril, a pour objectif d'étoffer et d'approuver les propositions soumises au GCDT concernant le mandat du groupe, et les progrès accomplis à ce jour seront présentés au GCDT. Pour les autres réunions, à l'exception de la dernière, il s'agira de lancer un appel à contributions et d'examiner les contributions reçues. La dernière réunion sera ensuite l'occasion de faire la synthèse des discussions sur la manière de rendre compte des résultats au GCDT. Il s'agit d'un moyen simple et direct d'informer tout le monde sur l'état d'avancement des travaux.

c) M. Mazar (ATDI, France) a souscrit à la proposition du représentant du Brésil d'ajouter une colonne au calendrier des réunions futures pour établir comme un programme de travail et a suggéré de créer un espace de travail collaboratif sous la forme d'un dossier partagé.

d) La Présidente a déclaré que le secrétariat serait consulté sur la création d'un espace de travail collaboratif pour mettre à jour ce document, en ajoutant une colonne afin d'indiquer un plan d'action pour chaque date de réunion, lequel serait examiné ou révisé par correspondance par les participants associés au processus de collaboration.

e) M. Alanazi (Arabie saoudite) a fait observer que la rationalisation des Résolutions peut être très utile dans le cadre du processus d'examen, mais qu'un tel exercice est susceptible de présenter des inconvénients qu'il conviendrait de prendre en considération. Il a en outre été précisé que les Résolutions étaient le fruit d'un processus particulièrement long, d'un travail approfondi et d'un consensus entre les membres, et qu'il fallait des Résolutions pour faciliter la mise en œuvre des Résolutions de la PP, sans qu'elles ne soient considérées comme faisant double emploi. Les Résolutions de la CMDT devraient être assorties de documents distincts faisant état des relations entre l'UIT-D et les autres Secteurs, et un exercice rationalisation devrait être mis en œuvre tout en gardant à l'esprit que les Résolutions de la PP sont des instruments de gouvernance internationale de haut niveau qui devraient contenir toutes les informations requises, sans qu'il y ait des contraintes relatives aux liens avec d'autres Résolutions ou au nombre de Résolutions.

f) M. Plossky (Fédération de Russie) a estimé qu'il convenait de tenir compte du calendrier des réunions régionales, étant donné que les contributions seront d'abord examinées lors de ces réunions. Après les premières réunions régionales, il sera peut-être possible de partager des contributions concrètes relatives à la rationalisation des Résolutions. Il a en outre été indiqué qu'il serait utile de communiquer le calendrier des réunions régionales.

g) La Présidente a proposé que, pour préparer la CMDT dans les délais, les travaux de ce groupe débutent le plus tôt possible et a invité à soumettre des contributions à titre individuel, tandis que les contributions régionales seraient examinées une fois disponibles. Il a été proposé qu'à la réunion suivante du GCDT, le nécessaire soit fait pour présenter un rapport sur les résultats de cette première réunion du GTC-GT-RS.

h) Il a été pris note du document sur les réunions futures.

## 2.3 La contribution figurant dans le Document [TDAG-WG-StreamRes/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0004/) (mandat) soumise par la Présidente au GCDT-GT-SR a été présentée et examinée.

a) La Présidente a déclaré que le mandat avait été approuvé à la réunion précédente du GCDT et a ouvert le débat en vue de recueillir des contributions pour étoffer ce mandat. Toute modification apportée au mandat sera ensuite soumise à l'approbation du GCDT-24.

b) M. Mazar (ATDI, France) a demandé des précisions sur la suppression de Résolutions et sur le texte concernant le nombre de Résolutions.

c) M. Woodhouse (Royaume-Uni) a demandé de fournir un exemple pour illustrer le texte du mandat selon lequel des "Résolutions des Secteurs intègrent des Résolutions de la PP et que, par conséquent, ces Résolutions ne devraient pas être considérées comme des répétitions". L'orateur s'est félicité d'un mandat rédigé en des termes simples et concis, et a jugé bon de poursuivre dans cette voie.

d) La Présidente a précisé que le texte du mandat avait été repris de la période d'études précédente de la CMDT-22. La Présidente a ensuite donné l'exemple d'une Résolution de la PP et d'une Résolution de la CMDT dont le *charge le Directeur* porterait sur le même sujet, un cas de figure qui n'est peut-être pas optimal et qui pourrait être amélioré si ce contenu ne figure que dans une Résolution de la PP ou une Résolution de la CMDT, et non les deux. En outre, l'optimisation des instructions formulées sur un sujet particulier dans une même Résolution permettrait d'éviter les doubles emplois.

e) M. Mazar (ATDI, France) a fait observer que la Fédération de Russie avait donné un exemple concernant les statistiques, qui font l'objet d'une Résolution de la PP et d'une Résolution de la CMDT, et que les deux Résolutions contiennent des instructions formulées à l'intention du Directeur du BDT. Afin d'éviter les répétitions et les doubles emplois, il a été proposé de regrouper le contenu, chaque fois que possible, dans une seule Résolution. Les Résolutions de la PP et de la CMDT sur les champs électromagnétiques constituent un autre exemple.

f) La Présidente a en outre expliqué que la remarque concernant le "nombre de Résolutions" était destinée au GCDT-GT-SR afin que celui-ci examine s'il y a trop de Résolutions ou si ces Résolutions peuvent être raccourcies ou supprimées.

g) M. Hirayama (Brésil) a approuvé le mandat actuel, mais a proposé d'utiliser la formulation "leur nombre total et leurs thèmes" dans le mandat actuel. Il a été estimé que le terme "étudier" employé dans le mandat engloberait les révisions par modification ou suppression de Résolutions et qu'il est, en ce sens, générique, simple et précis. M. Mazar (ATDI, France) a souscrit à la proposition susmentionnée de M. Hirayama (Brésil). M. Plossky (Fédération de Russie) a fait observer que le nombre de Résolutions n'avait pas d'importance, mais qu'il fallait examiner plutôt si telle ou telle Résolution était nécessaire, avant de préciser que le fond devrait être analysé plus que la quantité.

h) La Présidente a avancé que le mandat avait peut-être été rédigé dans l'esprit d'essayer de réduire le nombre de Résolutions afin d'optimiser les ressources et d'avoir des Résolutions plus concises, plutôt que d'avoir de nombreuses Résolutions qui risquent de faire double emploi avec des Résolutions de la PP. La Présidente a en outre demandé d'examiner la possibilité d'ajouter le terme "total" comme proposé et de corriger le texte pour lire "leurs thèmes", ainsi que le point soulevé par le représentant de la Fédération de Russie concernant l'analyse du fond plutôt que de la quantité. La Présidente a également attiré l'attention sur le Document [TDAG23/DT/4](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A__www.itu.int_md_D22-2DTDAG30-2D230619-2DTD-2D0004_&d=DwMGaQ&c=y0h0omCe0jAUGr4gAQ02Fw&r=MPE_gbrnTOlKsMPgNKUMZftr1yA164NwLNBm0i_KU4E&m=X5wuZzWqFt6jjIzgY25pP1Ylrh4QT3s6ND0joVVjFdpbftfPrx2Swkw3zuHaATK0&s=7KhEu3mz_ADB-TVn19QLukBtboBpTgomHw469o5bLA0&e=), qui a été cité en référence dans le document d'information du GCDT-GT-SR, car il contient une liste de principes à prendre en compte dans le cadre de la rationalisation des Résolutions, qui avaient été soumis à la CMDT-22, le tout premier étant d'examiner la raison d'être d'une Résolution. Certains éléments du document pourront être pris en considération pour le mandat, si cela s'avère nécessaire.

 Projet de mandat actualisé

– Examiner les Résolutions de la CMDT, ainsi que leur nombre total et leurs thèmes, et étudier leur rationalisation afin d'éviter les répétitions et les doublons avec les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires. Pour la rationalisation, il convient de tenir compte du fait que certaines Résolutions des Secteurs intègrent des Résolutions de la PP et que, par conséquent, ces Résolutions ne devraient pas être considérées comme des répétitions.

– Rendre compte des résultats au GCDT.

i) M. Woodhouse (Royaume-Uni) a fait observer que des recommandations pourraient être formulées concernant les cas où certaines parties d'une Résolution font double emploi avec une autre Résolution, alors que l'ensemble de la Résolution en soi ne constitue pas un doublon.

j) Tout en exprimant sa préférence pour la première proposition, la Présidente a formulé deux propositions pour la suite des travaux sur le mandat du groupe: la première consiste à travailler par correspondance, ce qui donnerait le temps d'examiner et d'étoffer le mandat, en vue de présenter le mandat actualisé au GCDT; la deuxième consiste à demander du temps pour se réunir pendant la réunion du GCDT afin d'étoffer le mandat.

k) M. Mazar (ATDI, France) s'est félicité des propositions faites par la Présidente et a suggéré de poursuivre les discussions sur le mandat par correspondance, afin que le groupe de travail par correspondance puisse se réunir pendant les pauses à l'occasion de la réunion du GCDT.

l) La Présidente a conclu que le contenu du mandat pourrait être étoffé par correspondance jusqu'au 6 mai 2024 et qu'il pourrait être envisagé de se réunir durant la réunion du GCDT. Du point de vue de la procédure, le GCDT sera invité à approuver toute proposition visant à étoffer le mandat. La Présidente a déclaré la réunion close, a remercié les participants et a demandé que des contributions soient soumises avant le 6 mai 2024.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_